

Avis aux élèves ingénieurs en 1^{ère} année Rentrée universitaire 2023 – 2024

Dans le cadre de la rentrée universitaire 2023 – 2024, l'Institut National des Postes et Télécommunications (INPT) a le plaisir de vous informer que le début des cours des étudiants en 1^{ère} année (INE1) est prévu pour le **lundi 18 septembre 2023 à 09H00**.

A- Inscription administrative :

1. Les INE1 doivent s'inscrire, **obligatoirement en ligne**, sur le site Web (inscription.inpt.ac.ma), **au plus tard le 13 septembre 2023 à 20H00**.
2. Les copies **scannées des pièces à téléverser** lors de l'inscription en ligne sont les suivantes :
 - Diplôme de baccalauréat (recto-verso) ;
 - Diplôme de DEUG/DEUP/DEUST/DUT pour les candidats admis à partir du concours parallèle ;
 - Pièce d'identité (CINE ou la carte de séjour ou les trois premières pages du passeport pour les étudiants étrangers) ;
 - Photo d'identité de bonne qualité.
3. Chaque nouvel étudiant doit déposer, **au plus tard le 14 septembre 2023**, les **originaux** des pièces suivantes :
 - Diplôme du Baccalauréat ;
 - Diplôme de DEUG/DEUP/DEUST/DUT pour les candidats admis à partir du concours parallèle ;
 - Deux (02) photos d'identité récentes et de bonne qualité (écrire votre nom, prénom au dos de chaque photo).

L'INPT se réserve le droit, à tout moment, de suspendre/exclure les étudiants qui ne présenteraient pas les originaux aux échéances précitées. Ces étudiants ne pourront pas bénéficier de l'hébergement au niveau de la résidence.
4. Chaque étudiant devra être muni de **son dossier médical** comportant les pièces suivantes et chaque étudiant devra remplir le formulaire à télécharger sur le lien (<http://www.inpt.ac.ma/sites/default/files/DM.pdf>) :
 - **Résultat de l'examen parasitologie des selles ;**
 - **Résultat de la radiographie pulmonaire.**
5. Un engagement sera remis aux étudiants pour signature.
Le refus de signer ledit engagement entraîne de facto la non-admission.

B- Journée d'intégration :

Suite au terrible séisme qui a frappé la région d'Al Haouz, la journée d'intégration se déroulera sous un format réduit contrairement aux précédentes années.

Tous les étudiants INE1 sont invités à prendre part aux séances d'intégration qui auront lieu le **vendredi 15 septembre 2023 de 09H30 à 12H30**. *La présence est obligatoire (sauf absence préalablement autorisée).*

C- Accès à la Résidence :

1. L'accueil à la résidence est prévu, durant **une seule et même journée**, le **jeudi 14 septembre 2023 de 09H00 à 17H00**.
Des exceptions seront accordées aux étudiants présentant des spécificités dûment

justifiées ou habitant très loin de Rabat, qui peuvent être accueillis plutôt à la résidence. Ces étudiants doivent envoyer un mail à accueil-residence@inpt.ac.ma justifiant le retard ou une arrivée anticipée.

Les étudiants, non préalablement autorisés et qui ne se présentent pas à cette date, ne seront pas admis à la Résidence.

2. La réservation des chambres à la Résidence se fera sur le site Web (inscription.inpt.ac.ma), les **12 et 13 septembre 2023**.

Aucune inscription par tout autre moyen ne sera ni admise, ni prise en compte.

3. Si des **étudiants souhaitent s'installer dans une même chambre**, un des étudiants intéressés devra s'inscrire et introduire les coordonnées de ses autres collègues (obligatoirement les numéros CINE et CNE) lors de la 1^{ère} demande de réservation de la chambre.

Cette possibilité ne concernera que les étudiants éligibles de la même année. Une fois introduites, les demandes d'accès à la résidence des autres étudiants qui partageraient la même chambre ne pourront plus être saisies sur la plateforme. Une fois l'inscription achevée, l'étudiant ne peut plus ajouter de préférence relative aux colocataires. Le numéro de la chambre sera affecté automatiquement à chaque étudiant éligible.

Les affectations sont faites par l'INPT et peuvent ne pas tenir compte des vœux exprimés.

4. Compte tenu des capacités disponibles, la priorité d'accès à la Résidence est accordée aux étudiants qui n'habitent pas dans la zone de Rabat.

D- Restauration :

La restauration sera assurée à **partir du 14 septembre 2023**.

E- Frais à payer :

Chaque étudiant sera tenu de payer, au moment de son accès à l'INPT, les frais décrits ci-après :

Rubrique	Par étudiant
Frais annuels d'inscription	200 Dirhams
Frais annuels de la résidence	
▪ Chambre double	400 Dirhams
▪ Chambre triple	350 Dirhams
▪ Chambre quadruple	300 Dirhams
Frais annuels d'assurance	100 Dirhams
Carte de restauration	70 Dirhams
1 ^{ère} recharge pour la restauration	100 Dirhams

Aucune admission ne sera permise en l'absence de ces paiements.

F- Etudiants non-résidents :

▪ Les **étudiants non installés dans la résidence** sont invités à se présenter, **au plus tard le 19 septembre 2023 (à 15H)**, auprès du régisseur pour s'acquitter des frais d'inscription et d'assurance et, s'ils le souhaitent, des frais liés à la restauration.

▪ Pour les INE1 résidents dans la zone de Rabat intéressés de s'installer à la Résidence, ils devront envoyer une demande à accueil-residence@inpt.ac.ma, **au plus tard le 20 septembre 2023**.

Les réponses aux demandes seront communiquées à **partir du 05 octobre 2023**.

Administration de l'INPT